

*Privilège—M<sup>lle</sup> Bégin*

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Hier, un député a invoqué le Règlement concernant le dépôt d'un document auquel le très honorable premier ministre (M. Trudeau) avait fait allusion à la Chambre il y a quelques jours. Il a signalé que sa citation provenait d'un document qui, à son avis, avait été rendu public, et qu'il était disposé à le déposer si la présidence n'y voyait pas d'objection. Après y avoir réfléchi, j'ai décidé qu'un document public pouvait fort bien être déposé à la Chambre. Je n'y voit aucune objection, et si le premier ministre est prêt à déposer ce document, il pourra le faire à la première occasion.

\* \* \*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M<sup>lle</sup> BÉGIN—LES PROPOS TENUS À L'UNIVERSITÉ CARLETON

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, étant donné les observations que j'ai faites à la Chambre hier lorsque quelqu'un a soulevé la question de privilège et ce qu'ont rapporté les journaux sur les propos que j'ai tenus lors d'un déjeuner-discussion avec des étudiants de l'Université Carleton mercredi dernier, le 2 novembre, j'aimerais faire connaître clairement ma position à l'égard de ce débat qui semble capter l'attention des députés.

[Français]

J'étais l'invitée des étudiants de Carleton au Roosters, mercredi dernier le 2 novembre, à l'heure du lunch. J'avais accepté cette invitation il y a deux mois pour parler de l'unité nationale, pour discuter de l'unité nationale avec les étudiants.

Les premières questions portaient sur la GRC. J'y ai répondu le plus honnêtement possible, comme d'ailleurs à toutes les autres questions.

[Traduction]

Aujourd'hui, j'aimerais surtout m'opposer vivement aux remarques faites par le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) hier, comme en témoigne la page 692 du hansard. Je viens malheureusement de recevoir un mot de lui, à ma très grande surprise car, d'ordinaire, il ne me consulte et ne m'informe pas, me disant qu'il doit prendre l'avion. Voici ce qu'il me dit:

Notre parti pourrait fournir des preuves à l'appui de l'accusation de dissimulation, et mis à part les arguments que nous pourrions avancer, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous a fourni le meilleur argument possible en disant qu'en tant que membre du cabinet, elle pense que celui-ci n'a pas assumé ses responsabilités. A mon avis, elle pense que le cabinet est responsable de cette dissimulation dans la mesure où il a oublié son rôle essentiel dans toute cette pagaille.

Tout d'abord, je tiens à réitérer avec insistance mon appui total aux initiatives qu'ont prises le solliciteur général (M. Fox) et le premier ministre (M. Trudeau) face aux accusations d'activités illégales de la part de certains membres de la GRC. Ils ont bien précisé que le gouvernement n'approuve pas les

[M. Blais.]

actes illégaux, qu'il s'agisse de simples citoyens ou de policiers. Lorsqu'on a découvert l'existence de ces activités, le solliciteur général en a non seulement fait part à la Chambre mais il a renvoyé l'affaire aux autorités provinciales concernées ainsi qu'à la Commission royale d'enquête nommée à cette fin.

Certains étudiants de l'université eux-mêmes ont dit à la radio ce matin que les propos que m'attribuent les media ont été sortis du contexte de la réunion et sont devenus, pour reprendre leurs propres termes, une tempête dans un verre d'eau. En fait, les organisateurs de la réunion m'ont fait savoir par télégramme qu'ils n'avaient rien à voir avec l'article paru dans le journal universitaire, *Le Charlatan*.

C'était à l'occasion d'un échange de vues sans cérémonies, où je n'ai certainement «fustigé» ni le solliciteur général ni le premier ministre. En fait, les commentaires que j'ai faits au sujet d'actes illégaux ont été souvent répétés ces derniers jours par le solliciteur général, et je l'appuie entièrement.

[Français]

Par ailleurs, s'abstenir de critiquer un collègue du cabinet est si élémentaire qu'il n'est pas nécessaire d'insister sur ce point.

Je tiens donc à répéter, monsieur l'Orateur, que j'appuie entièrement le travail et les prises de position du solliciteur général (M. Fox) dont tout le monde sait que la compétence est indiscutable.

[Traduction]

Quand j'ai essayé d'examiner certaines questions dans une perspective personnelle au cours du déjeuner de Carleton, je me suis replacé dans le contexte de 1973 tel que je le voyais alors en tant que simple député. Les ministres n'ont peut-être pas le droit de faire appel à leurs souvenirs. Si je suis allée à l'encontre des usages que doivent observer les ministres ou les députés, je m'en excuse sans hésitation. Je n'ai aucune intention d'induire la Chambre en erreur, mais je voulais plutôt rectifier l'interprétation que l'on a donnée aux commentaires que j'ai faits à Carleton il y a une semaine, et hier dans des interviews. J'évoquais des souvenirs relatifs à une discussion à bâtons rompus assez longue. Malheureusement, un commentateur de Carleton Radio-News ne m'a pas permis de confirmer mes souvenirs à l'aide d'un enregistrement de mes propos. Si j'ai bien compris cet enregistrement a été communiqué aux media.

Comme un député d'en face m'a posé il y a quelques minutes une question au sujet de la prétendue transcription de mes commentaires, que le député de Calgary-Centre (M. Andre) vient juste de me donner, un court texte que j'ai pu lire pour la première fois, un objet non identifié se réduisant à cinq pages, alors que j'ai parlé pendant une heure et demie, j'aimerais faire les rectifications qui s'imposent.